

charte informatique lyceenne

Par **candix**, le **06/11/2005 à 13:28**

bonjour

j'ai une petite question

quand j'étais au lycée, on devait signer une charte informatique : donc pour avoir acces aux ordinateurs et autres du CDI

si on signait cette charte, on acceptait que le lycée utilise des photos où nous figurions

le problème c'est que je crois qu'on était obligé de signer cette charte pour avoir acces aux ordinateurs

ma question est :

ont ils le droit de nous imposer cette clause?

merci d'avance

Par **fabcubitus1**, le **06/11/2005 à 14:34**

Je pense qu'il s'agissait d'une fausse obligation, dans la mesure où, pour des raisons de facilités, ils ne laissaient pas le choix, mais des dérogations étaient peut-être possibles.

Plus juridiquement :

[quote="Article 1124 du Code civil":2w09odvj]Les mineurs non émancipés sont incapables de contracter.[/quote:2w09odvj]

Les lycéens étant généralement mineurs, ils ne peuvent donc pas autoriser légalement l'utilisation publique de leur image.

Ce n'était pas les parents qui devaient signer?

Par **candix**, le **06/11/2005 à 14:50**

dans mes souvenirs

les lycéens signent

:))

mais c'est pas grave c'était juste pour me renseigner Image not found or type unknown

:))

merci Image not found or type unknown